

**PRÉVENTION DU RISQUE AMIBIEN
FONCTIONNEMENT DU CENTRE NUCLÉAIRE DE
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE GOLFECH**

—

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2020/2022
POUR LE SUIVI DES EAUX DE LA GARONNE**

—

ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE 2020

—

Exercice 2020

—

1) – Suivi amibien (déclenché par le démarrage du traitement biocide par EDF au printemps, poursuivi jusqu' à fin octobre):

- 50 analyses estimées au maximum du 1er avril à fin octobre
- Coût unitaire de l'analyse et colis: 400,00 € HT
- Prélèvement eaux superficielles : 16,98 € HT

- Lieux de prélèvement :

- Auvillar, rive gauche
- Lamagistère, rive droite, sur la berge, dans une eau où le régime n'est pas turbulent, en plein soleil : prélèvement de galets, algues, limons si possible
- total : 106 kms aller/ retour et 4h00 de technicien par sortie en prélèvements: 106 * 0,99 € HT/ km/ sortie = 104,94 € HT

- Fréquences de prélèvement :

- démarrage au printemps lorsque le traitement biocide EDF est démarré
- Avril à juin: 2 sorties par mois à Auvillar et Lamagistère / Total maximum simulé : 12 échantillons et 6 déplacements
- 1er juillet au 30 septembre : 1 sortie systématique par semaine à Auvillar et Lamagistère avec ou sans traitement biocide/ Total maximum simulé sur 14 semaines : 28 échantillons et 14 déplacements
- mois d'octobre si le traitement biocide est actif : 1 sortie par semaine à Auvillar et Lamagistère/ Total maximum simulé : 10 échantillons et 5 déplacements
- mois d'octobre si le traitement biocide est arrêté : 2 sorties par mois à Auvillar et Lamagistère

Total maximum simulé : 50 échantillons et 25 déplacements

- Coût global suivi amibien:

2

50* 400 + 50 * 16,98 + 25 * 104,94 = **23 472,50 € HT** pour 50 analyses et 25 déplacements et 400,00 € HT par analyse supplémentaire.

2) – Suivi chloré (en période de traitement biocide) :

- **Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech**
- 50 analyses de terrain au maximum
- Coût unitaire de l'analyse (Dosage du chlore total) : 4,64 HT
- Analyses réalisées à l'occasion des prélèvements d'amibes à Auvillar et Lamagistère en période de traitement biocide-
- Coût global : 4,64 *50 = **232,00 € HT**

3) – Suivi nitrates/nitrites (en période de traitement biocide) :

- **Prélèvements pendant les périodes de traitement biocide du CNPE de Golfech**
- 50 analyses au maximum de chaque
- Coût unitaire de l'analyse nitrate : 7,15 € HT
- Coût unitaire de l'analyse nitrite : 7,23 € HT
- Coût global : 50* (7,15+ 7,23) = **719,00 € HT**
- Analyses réalisées à l'occasion des prélèvements d'amibes à Auvillar et Lamagistère en période de traitement biocide

4) - Forfait étude :

rapport de synthèse : **2060 € HT**

5) – Récapitulatif :

avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre
Démarrage au lancement du premier traitement biocide d'EDF de l'année						
Tous les prélèvements à Auvillar et Lamagistère						
Amibes : 2 jours / mois avec ou sans chloration			Amibes : 1 jour/ semaine avec ou sans chloration		Amibes : 1 jour/ semaine si chloration, sinon 2j/mois	
Suivi Chlore, et nitrates/ nitrites: 2 jours / mois si chloration			Suivi Chlore et nitrates/ nitrites : 1 jour/ semaine si chloration		Suivi Chlore et nitrates/ nitrites : 1 jour/ semaine si chloration	

6) – Bilan financier :

basé sur une **estimation maximale** or analyses supplémentaires :

Conseil départemental de Tarn-et-Garonne :

3

- amibes : 23 472,50 /2 = 11 736,25 euros HT
- suivi chloré : 232,00 euros
- suivi nitrates/ nitrites : 719 euros HT
- rapport de synthèse : 2060 euros HT
- **soit un total de : 14 747,25 euros HT**

Communautés de communes des Deux Rives :

. **amibes : 23 742,50 /2 = 11 736,25 euros HT**

Le Président du
Conseil Départemental
de Tarn-et-Garonne,

Le Président de la
Communauté de
communes
des Deux Rives,

Le Président de la
Commission locale
d'information,